

# PASTORALISME ET PROBLÈMES D'ACCÈS AU FONCIER EN AFRIQUE



## Introduction

La production animale des pasteurs dépend de leur accès aux pâturages et aux arbres dont se nourrissent leurs bêtes et de leur accès à l'eau. Par conséquent, dans un contexte pastoral, l'accès au foncier est indissociable de l'accès à ces ressources naturelles. Lorsque cet accès est entravé, cela engendre des effets négatifs directs sur la production et la santé des bêtes, ce qui a des répercussions sur les moyens de subsistance et la nutrition des éleveurs.

Cette note d'information analyse les principales questions relatives au pastoralisme et à l'accès au foncier en Afrique ; elle s'inscrit en complément du document intitulé *Le Pastoralisme en Afrique : Brève introduction*<sup>1</sup>. Elle est divisée en cinq parties. Après cette introduction, la deuxième partie brosse un rapide tableau du contexte en matière de pastoralisme et de foncier en Afrique. La troisième partie présente les défis politiques et pratiques auxquels sont confrontés les pasteurs dans leur quête d'un accès sûr à la terre. La quatrième partie met en lumière certaines innovations politiques et institutionnelles qui ont été introduites afin de garantir l'accès des éleveurs au foncier en Afrique. La cinquième partie présente les principales conclusions et recommandations.

<sup>1</sup> Hesse et Catley, 2023.

## Pastoralisme et foncier en Afrique : historique et contexte

Le pastoralisme est un système d'élevage extensif pratiqué dans les vastes zones arides et semi-arides d'Afrique. En raison de l'extrême variabilité climatique de ces paysages, la survie et la durabilité du système de production dépendent d'un accès sûr des pasteurs à de vastes étendues de terres, certaines de manière permanente, d'autres de manière saisonnière. Les déplacements périodiques pour accéder aux pâturages, à l'eau et à d'autres ressources stratégiques constituent une caractéristique déterminante du régime foncier et des relations des pasteurs, et ils façonnent leurs interactions avec l'État, les politiques publiques et les autres utilisateurs de la terre.

Les droits d'usage communaux qui soutiennent le pastoralisme sont collectifs et définis par la flexibilité qui permet de négocier l'accès saisonnier aux ressources stratégiques dans différents endroits par différents pasteurs et à différents moments en réponse aux dictats du climat et de la météo. D'un point de vue historique, l'impératif de mobilité a créé des tensions entre les pasteurs et l'État en Afrique, car il était jugé aller à l'encontre des besoins de l'État en matière de contrôle et de suivi des populations<sup>2</sup>. L'Afrique regorge d'histoires de violences perpétrées par l'État à l'encontre des pasteurs dans le but de les soumettre et de les contrôler<sup>3</sup>. Dans l'Afrique coloniale et postcoloniale, les États ont considéré le pastoralisme et les droits d'usage communaux comme contraires au développement<sup>4</sup>, et ils se sont efforcés de les transformer et de les moderniser<sup>5</sup>.

Comme indiqué dans le document d'information sur les conflits dans les zones pastorales, certains conflits sont liés à la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles que se livrent les éleveurs entre eux ou les éleveurs et les agriculteurs, conflits qui, historiquement, ont été évités ou gérés par les institutions locales<sup>6</sup>.

Dans la plupart des pays africains, d'un point de vue historique, l'utilisation des terres pastorales a toujours été désavantagée par rapport aux utilisations concurrentes des terres dans l'arène politique, parce que les pasteurs ont tendance à être en minorité par rapport à d'autres groupes de population, et parce que les politiques nationales de développement et de gestion foncière ont tendance à être biaisées contre le pastoralisme en tant qu'utilisation des terres. La plupart des décideurs africains considèrent le pastoralisme comme un système archaïque, tout en associant l'agriculture et l'industrialisation au progrès et à la modernisation.

Le parti pris politique contre le pastoralisme est dû en partie au fait que le pastoralisme n'est pas simplement un système de production animale mobile, c'est aussi une institution culturelle et socioéconomique complexe qui touche à divers aspects de la vie de ceux qui la pratiquent. Par conséquent, les normes traditionnelles et les modalités institutionnelles qui régissent le pastoralisme sont également responsables de l'identité communautaire, de la gouvernance, de l'économie et de l'écologie<sup>7</sup>. Cette réalité a compliqué l'interaction entre le pastoralisme et les politiques depuis l'époque coloniale. Comme les institutions traditionnelles qui régissent le pastoralisme sont aussi des institutions politiques, elles ont dû se soumettre et leurs rôles et fonctions ont été repris par les institutions coloniales dans le cadre du processus de colonisation. Cette attaque contre les institutions pastorales traditionnelles est l'une des principales causes de l'insécurité qui caractérise aujourd'hui le régime foncier pastoral en Afrique aujourd'hui. Les institutions étatiques que les gouvernements coloniaux ont introduites pour remplacer les institutions traditionnelles se sont révélées incapables de gérer efficacement les droits fonciers pastoraux, ce qui a entraîné un manque de gouvernance dans ce domaine, qui a sapé la capacité des pasteurs à gérer les défis existants et émergents liés à leurs droits fonciers.

2 Scott, 1998.

3 Onyango, 2010 ; Salih, 1990.

4 Catley *et al.*, 2013.

5 Bruce et Migot-Adholla, 1994.

6 Richards, 2024.

7 Niamir-Fuller, 1999.

## Défis prioritaires pour garantir l'accès des pasteurs à la terre

Les défis à relever pour garantir l'accès des pasteurs à la terre sont nombreux et variés. Dans cette section, nous n'en soulignons que trois : les mesures politiques, juridiques et institutionnelles dissuasives ; les pressions concurrentes sur les pâturages et les ressources des parcours ; et les limitations de la mobilité à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières nationales. Ces trois facteurs sont encore exacerbés par l'essor démographique, les conflits et le changement climatique.

### **Mesures politiques, juridiques et institutionnelles dissuasives**

Les politiques, les lois et les institutions constituent un défi majeur pour garantir l'accès à la terre des pasteurs en Afrique. Comme elles constituent la base de la prise de décision et de la programmation par les gouvernements et les partenaires du développement, les politiques jouent un rôle essentiel dans la définition des interactions entre le pastoralisme et les autres usages des terres. Pourtant, dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, les politiques sont bien souvent inadaptées à la gouvernance des droits fonciers pastoraux, car elles ne reconnaissent pas la variabilité climatique normale inhérente aux régions pastorales et essentielle au pastoralisme comme un système d'utilisation des terres et elles ne garantissent pas non plus les droits fonciers communaux.

Au contraire, s'inspirant de la thèse de la « tragédie des communs »<sup>8</sup> et dictées par « une idéologie moderniste »<sup>9</sup> qui cherche à transformer des pasteurs supposés irrationnels en éleveurs modernes et économiquement productifs<sup>10</sup>, les politiques en matière d'administration des terres pastorales ont invariablement affaibli les droits des pasteurs par la privatisation des terres et l'attribution de titres de propriété, le bornage et l'établissement d'établissements humains permanents<sup>11</sup>. Ces réformes ont été mises en œuvre d'une manière qui fragilise les systèmes pastoraux, les institutions et les processus de gouvernance et de gestion foncières, en créant une insécurité foncière et en engendrant des conflits liés à la terre.

Même lorsque les politiques ont reconnu le pastoralisme et les droits fonciers communaux, cela n'a pas garanti la sécurité des droits fonciers pastoraux, car les politiques de développement favorisent des systèmes d'utilisation des terres concurrents. L'application pratique de politiques reconnaissant les droits fonciers pastoraux en Éthiopie<sup>12</sup>, au Niger<sup>13</sup>, en Tanzanie<sup>14</sup>, et en Ouganda<sup>15</sup> a démontré les limites de ces politiques dans la sécurisation des droits fonciers des pasteurs face aux revendications de ces autres utilisateurs de terres concurrents<sup>16</sup>. Malgré l'existence de ces politiques, les parcours sont régulièrement accaparés pour être convertis à d'autres usages. En effet, la sécurité des droits fonciers des pasteurs est minée par le parti pris politique sous-jacent contre le pastoralisme en tant qu'utilisation des terres et en faveur des usages fonciers concurrents.

Il y a deux explications majeures à la partialité des politiques à l'encontre du pastoralisme en Afrique. La première est le manque de connaissances des principaux acteurs politiques concernant le pastoralisme et les zones arides<sup>17</sup>, ce qui fait que les décisions politiques à propos de ces zones et des droits fonciers des pasteurs

8 Hardin, 1968.

9 Butler et Gates, 2012, 24.

10 Raikes, 1981.

11 Benjaminsen et al., 2009.

12 Proclamation sur l'administration et l'utilisation des terres rurales, 2005.

13 Code pastoral, 2010.

14 Loi sur les terres villageoises, 1999.

15 Loi sur les terres, 1998.

16 Regassa et al., 2019 ; UNOWAS, 2018.

17 Johnsen et al., 2019.

ont tendance à être fondées sur des stéréotypes qui n'ont aucune base scientifique<sup>18</sup>. La deuxième explication concerne la faiblesse générale des pasteurs en tant qu'électorat politique, leur faible présence dans l'arène politique de la plupart des pays, et le manque d'influence qui en résulte dans les discours politiques et dans la conception des politiques foncières.

### **Pressions concurrentes sur les pâturages et les ressources des parcours**

Les zones arides d'Afrique constituent la nouvelle frontière du développement au XXI<sup>e</sup> siècle. Pendant la majeure partie du XX<sup>e</sup> siècle, de nombreux pays africains ont perçu leurs zones arides comme des zones marginales et peu productives, offrant peu de perspectives d'un retour sur investissement adéquat. L'expression la plus poignante de cette réalité se trouve dans le document de session No. 10 de 1965 sur le socialisme africain et son application à la planification au Kenya, dans lequel le gouvernement affirmait que :

*Pour que l'économie dans son ensemble croisse le plus rapidement possible, l'argent du développement doit être investi là où il produira la plus forte hausse de production nette. Cette approche favorisera clairement le développement des régions disposant de ressources naturelles abondantes, de terres de qualité et de bonnes précipitations, d'infrastructures de transport et d'énergie, et d'une population réceptive et active dans le domaine du développement.*

Cette perception des zones arides est héritée de l'époque coloniale, lorsque ces régions étaient séparées du reste du pays et fermées, ce qui revenait à séparer les pasteurs du reste de leurs compatriotes, tant physiquement qu'en termes économiques, politiques et socioculturels. Cette séparation a servi à ancrer « l'altérité » des zones arides par rapport au reste du pays, altérité qui continue de façonner leurs perspectives de développement et de gouvernance à ce jour. Comme les politiques se sont concentrées sur les zones dites à haut potentiel et ont marginalisé les parcours, les zones arides sont restées sous-développées alors que le reste du pays se modernisait. On retrouve des politiques de cette nature dans l'ensemble des zones arides d'Afrique<sup>19</sup>.

Le XXI<sup>e</sup> siècle a vu un changement significatif dans cette perception des zones arides. Un certain nombre de facteurs ont contribué à ce changement, notamment la croissance démographique dans les communautés productrices de récoltes des zones non pastorales, le déclin de la productivité agricole dans ces zones, les nouvelles technologies de production qui permettent d'accroître la productivité de ce qui était auparavant considéré comme des terres marginales, une demande accrue de protéines d'origine animale par une classe moyenne en plein essor en Afrique comme à l'étranger, et le potentiel des zones arides à contribuer à la résolution de la crise climatique par le biais de services écosystémiques, notamment la séquestration du carbone<sup>20</sup>.

Si ce nouvel intérêt envers les zones arides est une bonne chose pour les communautés pastorales qui y résident, car il accroît leur participation aux processus de développement national et leur permet de mieux faire valoir leurs revendications en matière de citoyenneté, il n'est pas de bon augure pour les droits fonciers et la sécurité des moyens de subsistance des pasteurs. Il incite à davantage convertir les parcours à d'autres usages fonciers et expose les communautés au risque de perdre leurs terres d'élevage au profit d'exploitations agricoles privées, d'établissements humains et d'aménagements d'infrastructures physiques<sup>21</sup>. Ces dernières années, le développement de projets d'énergie renouvelable a augmenté les menaces pesant sur les droits fonciers

18 Odhiambo, 2014.

19 Azarya, 1996.

20 Bikilaa et al., 2016.

21 FAO, 2016 ; Abbink et al., 2014.



pastoraux à travers le continent<sup>22</sup>. Ces risques sont encore exacerbés par l'essor démographique<sup>23</sup>, les conflits<sup>24</sup>, et le changement climatique<sup>25</sup>, notamment dans la façon dont ils brident la mobilité des pasteurs<sup>26</sup>.

## Quelques innovations politiques et institutionnelles pour garantir l'accès au foncier des pasteurs en Afrique

Les innovations politiques visant à garantir les droits fonciers des pasteurs ont pour but de résoudre les contraintes identifiées ci-dessus, en reconnaissant le pastoralisme comme un système d'utilisation des terres et en créant des mécanismes pour garantir les droits fonciers communaux ou collectifs, y compris les droits de transhumance. Des politiques à cet effet ont été adoptées aux niveaux régional, sous-régional et national.

Le *Cadre stratégique pour le pastoralisme en Afrique* adopté par l'Union africaine (UA) en 2011 fournit « une plate-forme pour mobiliser et coordonner l'engagement politique de développement de l'élevage en Afrique ». Il propose des stratégies visant, entre autres, à renforcer et à améliorer les droits fonciers autochtones des pasteurs et à reconnaître les droits légitimes des pasteurs sur les terres pastorales en accordant, en garantissant et en protégeant la propriété foncière communale. Ce cadre renforce et complète le *Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique*<sup>27</sup> adoptés par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en juillet 2009 afin de servir de socle au renforcement des droits fonciers pastoraux en Afrique.

22 Waters-Bayer et Wario, 2022.

23 Cleaver et Schreiber, 1992.

24 Nassef *et al.*, 2023.

25 Akinyetun et Ogunbodede, 2023.

26 McGuirk et Nunn, 2021.

27 Union africaine, 2011.

Au niveau sous-régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) participent activement à la promotion du développement de l'élevage et du pastoralisme. L'IGAD met en œuvre un programme régional de gouvernance foncière qui soutient l'intégration nationale des deux cadres de l'UA afin de renforcer les droits fonciers, y compris pour les pasteurs. Les deux communautés économiques régionales ont adopté des protocoles pour faciliter et réglementer la mobilité transfrontalière des pasteurs<sup>28</sup>. Au niveau national, plusieurs pays, dont l'Éthiopie<sup>29</sup>, le Kenya<sup>30</sup>, et l'Ouganda<sup>31</sup> en Afrique de l'Est, ainsi que le Niger<sup>32</sup> et le Mali<sup>33</sup> en Afrique de l'Ouest, ont adopté des cadres politiques et juridiques qui reconnaissent et garantissent les droits fonciers pastoraux.

Les principales innovations de ces politiques sont la reconnaissance des institutions coutumières et le savoir autochtone comme socle de la gouvernance foncière et de la gestion des parcours ; la reconnaissance juridique du régime foncier communal et la mise en place de mécanismes de reconnaissance, de gestion et de garantie des droits fonciers communaux ; ainsi que la reconnaissance du rôle essentiel de la mobilité dans la gestion durable des parcours. L'effet global de ces innovations est de formaliser le régime foncier communal et de le placer sur un pied d'égalité avec les autres régimes fonciers. L'impact de ces réformes sur la sécurité des droits fonciers pastoraux demeure en demi-teinte, et leur mise en œuvre se heurte à des difficultés majeures. Les principales contraintes à cet égard résident dans le fait que les gouvernements se montrent incapables de promulguer des réglementations, de mettre en place des institutions en les dotant des moyens nécessaires, et de fournir des financements et des ressources appropriés<sup>34</sup>.

## Conclusions et recommandations

Cette note d'information analyse les principaux enjeux relatifs au pastoralisme et à l'accès au foncier en Afrique, y compris les évolutions et tendances politiques qui exercent un impact sur les moyens de subsistance des pasteurs, ainsi que les approches prometteuses ou éprouvées visant à garantir l'accès à la terre pour les pasteurs du continent. Elle conclut que des progrès significatifs ont été réalisés au cours des trois dernières décennies dans l'élaboration de politiques favorables à la pratique du pastoralisme et à la sécurité des droits fonciers pastoraux. Toutefois, malgré ces évolutions positives, des menaces continuent de peser sur les droits fonciers des pasteurs, en grande partie parce que les gouvernements n'investissent pas dans la mise en œuvre intégrale des politiques.

La note d'information recommande la mise en œuvre des mesures suivantes pour que les avantages des réformes politiques et institutionnelles se concrétisent et pour que les droits fonciers des éleveurs soient garantis :

1. Établir et mettre en œuvre des mécanismes d'évaluation et de suivi par les pairs afin de suivre les progrès réalisés dans l'intégration nationale du *Cadre stratégique pour le pastoralisme* et du *Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières* en ce qui concerne la garantie des droits fonciers pastoraux.

28 Décision de la CEDEAO relative à la réglementation de la transhumance entre les États membres, 1998 ; Protocole de l'IGAD sur la transhumance 2020.

29 Constitution de la République fédérale démocratique d'Éthiopie ; Proclamation sur l'administration des terres rurales et l'utilisation des terres

30 Constitution du Kenya, 2010 ; Politique foncière nationale, 2009 ; Politique nationale pour le développement durable du nord du Kenya et d'autres terres arides, 2012 ; Stratégie de développement Vision 2030 pour le nord du Kenya et d'autres terres arides, 2012 ; Loi sur les terres communautaires, 2016.

31 Constitution de la République d'Ouganda ; Loi foncière, 1998 ; Politique nationale foncière, 2013.

32 Code rural (Principes d'orientation du Code rural), 1993 ; Code pastoral, 2010.

33 Code foncier, 2000 ; Charte pastorale, 2001 ; Décret présidentiel sur la transhumance, 2010.

34 Hesse et Thébaud, 2006.

2. Fournir un appui technique, matériel et institutionnel aux gouvernements et aux autres acteurs afin de garantir l'intégration des impératifs des deux cadres dans les politiques nationales et les dispositions institutionnelles visant à garantir les droits fonciers pastoraux.
3. Soutenir et travailler avec des organisations de la société civile au niveau national pour promouvoir une sensibilisation aux deux cadres et pour renforcer le plaidoyer en faveur de l'intégration de leurs impératifs dans les politiques nationales.
4. Soutenir le renforcement des capacités et la formation des institutions coutumières concernant les nouveaux cadres politiques et leurs rôles.
5. Mener des recherches sur les principales caractéristiques du régime foncier coutumier et sur les connaissances traditionnelles en matière de gestion des pâturages.

## Références

- Abbink, J. et al. 2014. Lands of the Future: Transforming Pastoral Lands and Livelihoods in Eastern Africa. Working Paper No. 154. Max Planck Institute for Social Anthropology, Haale/Salle.
- Akinyetun, T. S., et N. F. Ogunbodede. 2023. Conflict Weather: Climate Change as a Driver of Pastoralist Conflicts in the Lake Chad Region. *Jurnal Politik* 9 (1, Article 2).
- Azarya, V. 1996. *Nomads and the State: The Political Roots of Marginality*. African Research Centre Research Series 9/1996. Aldershot: Avebury.
- Benjaminsen, Tor A., F. P. Maganga, et J. M. Abdallah. 2009. The Kilosa Killings: Political Ecology of a Farmer-Herder Conflict in Tanzania. *Development and Change* 403 (3): 423–445.
- Bikilaa, N. G. et al. 2016. Carbon Sequestration Potentials of Semi-Arid Rangelands under Traditional Management Practices in Borana, Southern Ethiopia. *Agriculture, Ecosystems and Environment* 223:108–114.
- Bruce, John W., et S. E. Migot-Adholla (eds.) 1994. *Searching for Land Tenure Security in Africa*. Washington : la Banque mondiale.
- Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). 2018. Pastoralisme et Sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel : Vers une coexistence pacifique. UNOWAS, Dakar.
- Butler, C. K., et S. Gates. January 2012. African Range Wars: Climate, Conflict, and Property Rights. *Journal of Peace Research* 49 (1): 23–34.
- Catley, A., J. Lind, et I. Scoones (eds.) 2013. *Pastoralism and Development in Africa: Dynamic Change at the Margins*. Londres : Taylor & Francis Group.
- Cleaver, K., et G. Schreiber. 1992. Population, Agriculture and the Environment in Africa. *Finance and Development* 29 (002): 34–35.
- Hardin, G. December 13, 1968. The Tragedy of the Commons. *Science, New Series* 162 (3859): 1243–1248.
- Hesse, C. et Thébaud, B. 2006. 'Will Pastoral Legislation Disempower Pastoralists in the Sahel?', *Indigenous Affairs*, 1/06: 14-23.

- Hesse, C., et A. Catley, A. 2023. Pastoralism in Africa. A Primer. United States Agency for International Development (USAID), Washington, DC; Feinstein International Center, Friedman School of Nutrition Science and Policy at Tufts University, Boston; International Institute for Environment and Development (IIED), Edinburgh.
- Hussein, K. 1998. Conflict between Sedentary Farmers and Herders in the Semi-Arid Sahel and East Africa: A Review. IIED Pastoral Land Tenure Series 10. IIED, Londres.
- Johnsen, K. I., M. Niamir-Fuller, A. Bensada, et A. Waters-Bayer. 2019. A Case of Benign Neglect: Knowledge Gaps about Sustainability in Pastoralism and Rangelands. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et GRID-Arendal, Nairobi et Arendal
- Kieti, D. et al. 2020. An African Dilemma: Pastoralists, Conservationists and tourists – Reconciling Conflicting Issues in Kenya. *Development Southern Africa* 37 (20): 758–772.
- McGuirk, E. F., et N. Nunn. 2021. Transhumant Pastoralism, Climate Change and Conflict in Africa, [https://scholar.harvard.edu/files/nunn/files/pastoralism\\_conflict\\_27\\_04.pdf](https://scholar.harvard.edu/files/nunn/files/pastoralism_conflict_27_04.pdf). Consulté le 30 août 2023.
- Nassef, M. et al. June 2023. Causes of Farmer-Herder Conflicts in Africa: A Systematic Scoping Review. Supporting Pastoralism and Agriculture in Recurrent and Protracted Crises (SPARC).
- Niamir-Fuller, M. 1999. *Managing Mobility in African Rangelands*. London: Intermediate Technology Publications.
- Odhiambo, M. O. 2014. The Unrelenting Persistence of Certain Narratives: An Analysis of Changing Policy Narratives about the ASALs in Kenya. IIED Country Report. IIED, Londres.
- Onyango, E. O. 2010. Pastoralists in Violent Defiance of the State: The Case of the Karimojong in Northeastern Uganda. PhD thesis, Université de Bergen, Bergen.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2016. Améliorer la gouvernance des terres pastorales : Mettre en œuvre les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Guide technique No. 6 de la FAO. Rome.
- Raikes, Philip L. 1981. *Livestock Development and Policy in East Africa*. Uppsala: Scandinavian Institute of African Studies.
- Regassa, A., Y. Hizekiel, et B. Korf. 2019. "Civilizing" the Pastoral Frontier: Land Grabbing, Dispossession and Coercive Agrarian Development in Ethiopia. *The Journal of Peasant Studies* 46 (5): 935–955.
- Richards, S, 2024. Conflict in Pastoralist Areas of Sub-Saharan Africa. United States Agency for International Development (USAID), Washington, DC; Feinstein International Center, Friedman School of Nutrition Science and Policy at Tufts University, Boston; International Institute for Environment and Development (IIED), Édimbourg.
- Salih, M.A. M. 1990. Pastoralism and the State in African Arid Lands: An Overview. *Nomadic Peoples, Pastoralism and the State* 25/27:7–18.



Scott, James C. 1998. *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*. New Haven et Londres :Yale University Press.

Union africaine. 31 janvier 2011. Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique. [https://archive.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/fg\\_on\\_land\\_policy\\_fre\\_0.pdf](https://archive.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/fg_on_land_policy_fre_0.pdf). Consulté le 1er octobre 2023.

Union africaine. 2018. Conflicts between Pastoralists and Farmers on the Continent Take More Lives Than Terrorism. Press Release No. 151/2018.

Waters-Bayer, A., et H. T. Wario. 2022. Pastoralism and Large-Scale Renewable Energy and Green Hydrogen Projects: Potential & Threats. Brot für die Welt et la Heinrich Böll Foundation.

## Lectures complémentaires

Akall, G. 2021. Effects of Development Interventions on Pastoral Livelihoods in Turkana County, Kenya. *Pastoralism: Research, Policy and Practice* 11 (23).

Babiker, M. 2013. "Mobile Pastoralism and Land Grabbing in Sudan: Impacts and Responses." Dans A. Catley, J. Lind, et I. Scoones (eds.). 2013. *Pastoralism and Development in Africa: Dynamic Change at the Margins*. Londres : Taylor & Francis Group.

de Jode, H. (ed.). 2009. *Modernité, mobilité. L'avenir de l'élevage dans les zones arides d'Afrique*. Londres: IIED et SOS Sahel.

Flintan, F. et al. 2021. A Review of Tenure and Governance in the Pastoral Lands of East and West Africa. SPARC.

Galaty, J. 2013. "Land Grabbing in the Eastern African Rangelands." Dans A. Catley, J. Lind, et I. Scoones (eds.). 2013. *Pastoralism and Development in Africa: Dynamic Change at the Margins*. Londres: Taylor & Francis Group.

Herrera, P. M., J. Davies, et P. M. Baena. 2014. *The Governance of Rangelands: Collective Action for Sustainable Pastoralism*. Londres : Routledge.

Lane, C. R. (ed). 1998. *Custodians of the Commons: Pastoral Land Tenure in East & West Africa*. Londres : Earthscan Publications Limited et Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD).

Lesorogol, C. K. 2008. Land Privatization and Pastoralist Well-Being in Kenya. *Development and Change* 39:309–331.

Little, P. 2010. Land and pastoralists. Cultural Survival. <https://www.culturalsurvival.org/publications/cultural-survival-quarterly/land-and-pastoralists>.

Looloitai, L. J. 2014. Land Policy and the Maasai in Tanzania: The Demise of Pastoralism? Academia. [https://www.academia.edu/59687940/Land\\_Policy\\_and\\_the\\_Maasai\\_in\\_Tanzania\\_The\\_Demise\\_of\\_Pastoralism](https://www.academia.edu/59687940/Land_Policy_and_the_Maasai_in_Tanzania_The_Demise_of_Pastoralism).

République unie de Tanzanie. 1994. Report of the Presidential Inquiry into Land Matters. Ministère des Terres, du Logement et du Développement urbain, Dar es Salaam, en association avec l'Institut scandinave des études africaines.

Salih, M.A.A., T. Dietz, et A. G. M. Ahmed. (eds.). 2001. *African Pastoralism: Conflict, Institutions and Government*. Londres : Pluto Press on behalf of Organisation for Social Science Research in Eastern and Southern Africa (OSSREA).

Sandford, S. 1983. *Management of Pastoral Development in the Third World*. Chichester : John Wiley & Overseas Development Institute (ODI).

Shivji, I. G., et W. B. Kapinga. 1998. *Maasai Rights in Ngorongoro, Tanzania*. IIED et Land Rights Research & Resources Institute (HAKIARDHI), London et Dar es Salaam.

Stiles, D. (ed). 1995. *Social Aspects of Sustainable Drylands Development*. Chichester : John Wiley & Sons, pour le compte du PNUE.

Tache, B. 2013. "Rangelands Enclosures in Southern Oromia, Ethiopia: An Innovative Response or the Erosion of Common Property Resources?" Dans A. Catley, J. Lind, et I. Scoones (eds.). 2013. *Pastoralism and Development in Africa: Dynamic Change at the Margins*. Londres : Taylor & Francis Group.

Thornton, P. K., J. van de Steeg, N. Notenbaert, et M. Herrero. 2009. The Impacts of Climate Change on Livestock and Livestock Systems in Developing Countries: A Review of What We Know and What We Need to Know. *Agricultural Systems* 101:113–127.

Union africaine. Octobre 2010. Cadre stratégique pour le pastoralisme en Afrique : Sécuriser, protéger et améliorer les vies, les moyens de subsistance et les droits des communautés pastorales. Addis Abeba. [http://publications.cta.int/media/publications/downloads/1736\\_PDF.pdf](http://publications.cta.int/media/publications/downloads/1736_PDF.pdf).

## Remerciements

La production de ce document d'information a été financée par l'Agence américaine pour le développement international par le biais de l'accord de coopération No. 7200AA21CA00020, Le Pastoralisme en Afrique, conclu avec le Feinstein International Center, Friedman School of Nutrition Science and Policy, Tufts University. Michael Odhiambo a rédigé cet article.

Photo de couverture : ©FAO/Ado Youssouf ; ©FAO/Luis Tato



Gerald J. and Dorothy R. Friedman  
School of Nutrition Science and Policy  
**FEINSTEIN INTERNATIONAL CENTER**



This study is made possible by the generous support of the American people through the U.S. Government's Feed the Future Initiative, implemented by United States Agency for International Development (USAID). The contents are the responsibility of the Feed the Future Pastoralism in Africa activity and do not necessarily reflect the views of USAID or the United States Government.

[www.feedthefuture.gov](http://www.feedthefuture.gov)